Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260605-2026_25-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026,
Le 5 Juin à 20 heures 30 minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, Mme FRETIGNY Armelle, M. FESTOC Jean-Pierre, Mme BAULAZ VEYSSEYRE Chantal, M. BERTHELOT Jean-François, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, M. HUBERT David, M. THOMAS Pierre

Excusés : Mme GAUTIER Aurélie, Mme EVRARD Héloïse

Absents :

Secrétaire de séance : M. THOMAS Pierre

Date de la convocation : 27/05/2026

2026-25 – Désignation des délégués des conseils municipaux pour constituer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 20h30.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 35-2026-05-18-00001 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine le 27 septembre 2026,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que la commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne doit désigner un délégué titulaire et trois délégués suppléant, élus parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur HERY Jean-Pierre et Monsieur FESTOC Jean-Pierre, les deux membres les plus âgés
- Monsieur THOMAS Pierre et Monsieur HUBERT David, les deux membres les plus jeunes

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260605-2026_25-DE

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée :
- Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de conseillers présents et représentés : 9
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

A obtenu :
- Monsieur HERY Jean-Pierre : 9 voix

Monsieur HERY Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :
- Monsieur FESTOC Jean-Pierre
- Monsieur ROUXEL Jean-Pierre
- Madame FRETIGNY Armelle

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de conseillers présents et représentés : 9
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260605-2026_25-DE

Ont obtenu :

- Monsieur FESTOC Jean-Pierre : 9 voix
- Monsieur ROUXEL Jean-Pierre : 8 voix
- Madame FRETIGNY Armelle : 8 voix

Monsieur FESTOC Jean-Pierre, Monsieur ROUXEL Jean-Pierre et Madame FRETIGNY Armelle ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 05/06/2026

Le Secrétaire
M. THOMAS Pierre

Le Maire
Jean-Pierre HERY

MAIRIE de SAINT-GEORGES-de-GRÉHAIGNE 35610

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 08/06/2026